



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 311, RUE DALBEC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **16 mai 2018 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'implantation de la piscine creusée est non conforme. Celle-ci est située à 2,80 mètres du bâtiment principal alors que la réglementation municipale exige une distance minimale de trois (3) mètres.

De plus, la marge latérale du bâtiment complémentaire (cabanon) est de 0,83 mètre alors que la réglementation municipale exige une marge minimale d'un (1) mètre.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 830 289 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 311, rue Dalbec, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce TRENTIÈME jour du mois d'AVRIL
deux mille dix-huit.**

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA